

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01-17-1900 promulguant dans la Colonie le décret du 18 Août 1900, portant réglementation du service des Douanes et Contributions.

n° 01-17-1900

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 octobre 1901

Numéro JO
n° 17 du 11/10/1900

Date du numéro
11 octobre 1900

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu les décrets des 28 Août 1898 et 7 Mars 1899, portant organisation administrative du Protectorat;

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Est promulgué dans la Colonie le décret du 18 Août 1900, portant réglementation sur le fonctionnement du Service des Douanes et Contributions à la Côte des Somalis. Art. 2 — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera 'enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

G. ANGOULVANT. Par le Gouverneur, Le Secrétaire Général D. 1. Signé : CHARLAT.